

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 3979

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement d'appel. Si, sur le principe, le calcul par point ne pose pas de difficulté, on ne comprend pas très bien comment il ne peut pas être cumulé à un système d'annuité. Parce que ce dispositif n'est pas clair, il revient au Gouvernement de le préciser.